



## **Grève des services publics: consignes et indemnités**

### **Préavis de grève**

Il a été déposé par le Cartel auprès du conseil d'Etat; tous les départements et les directions générales sont au courant.

### **Droit de faire grève**

Tout le monde peut faire grève, y compris les enseignant-e-s en période probatoire. La grève est un droit en Suisse, qui n'a pour d'autres conséquences que la retenue de salaire correspondant au temps de l'arrêt de travail. Il n'y a pas de sanction pour fait de grève, ni de mention dans le dossier des personnes.

### **Solidarité en équipe**

Discutez entre vous du service minimum, des prestations à dispenser, organisez-vous à l'avance pour qu'un maximum de collègues puissent participer à l'Assemblée du personnel et à la manifestation qui suivra.

### **Pressions et intimidations**

En cas de problèmes de ce genre, adressez-vous directement auprès du ou de la délégué-e de votre école, ou directement au secrétariat de la SPG.

### **Retenue de salaire**

La retenue de salaire pour 45 minutes (de 15h15 à 16h), s'élève à 38,47 CHF (classe 16 annuité 0) à 43,31 (classe 16 annuité 22), et de 41,98 CHF (classe 18 annuité 0) à 56,79 CHF (classe 18 annuité 22). La SPG utilisera son fonds de lutte pour rembourser les personnes dont le budget très serré ne pourrait pas assumer cette somme.

### **Service minimum**

Il est obligatoire pour notre degré d'enseignement, par arrêté du conseil d'Etat. Ce sont les directions qui doivent l'organiser, mais il peut se négocier. Le service minimum doit respecter le principe de la proportionnalité et ne doit empêcher l'exercice du droit de grève qu'en ultime recours. En cas de problème contactez la SPG.

### **Courrier aux parents**

Il n'est plus possible d'utiliser le registre de classe pour avoir les adresses des parents d'élèves. Vous pouvez chercher celles-ci sur local.ch. Le courrier doit impérativement être envoyé par la poste, les élèves ne peuvent pas être utilisés comme facteurs de nos messages syndicaux, même sous pli fermé, même dans le cartable de l'élève.